

Procès de l'attentat raté du Thalys en 2015 : Clint Eastwood ne sera pas entendu

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 8 min



Le procès de l'attentat raté du Thalys Amsterdam-Paris en août 2015 a débuté ce lundi 16 novembre.

ELISABETH DE POURQUERY / AFP

Le réalisateur américain Clint Eastwood, auteur d'un film sur l'attentat déjoué du Thalys en août 2015, dont le procès s'est ouvert lundi 16 novembre à Paris, ne sera finalement pas entendu comme témoin, a décidé la cour d'assises spéciale.

L'audition du réalisateur était prévue pour la semaine prochaine. Elle avait été demandée par l'avocate du tireur du Thalys, Ayoub El Khazzani, qui avait été empêché en août 2015 de commettre un

probable massacre à bord du train par l'intervention de passagers, dont trois Américains, qui ont ensuite joué leur propre rôle dans un film de Clint Eastwood, sorti en 2018.

Devant la cour, Sarah Mauger-Poliak a insisté pour que le réalisateur soit entendu par visioconférence, rappelant que les trois Américains, dont deux ex-militaires, n'avaient pas participé à la reconstitution des faits qu'elle avait finalement obtenu, à la fin de l'enquête. *«Son témoignage permettra d'apporter un éclairage sur l'attitude des trois Américains»*, et sur les nombreux *«petits détails»* du déroulé des faits qu'ils se sont vantés d'avoir raconté au réalisateur, a-t-elle plaidé. *«Monsieur Clint Eastwood pourrait venir nous apporter un éclairage sur les consignes de tournage, le déroulement des scènes qui prétendent retracer avec exactitude les événements qui se sont passés dans le Thalys»*, a-t-elle ajouté.

«Je ne vois pas l'opportunité d'entendre un témoin qui n'est témoin de rien, qui a 90 ans, en pleine crise sanitaire, si ce n'est pour faire un battage médiatique», a répondu le parquet général, dénonçant une *«plaidoirie du buzz»*. Après en avoir délibéré, la cour a tranché et décidé de passer outre, étant donné que Clint Eastwood n'avait pas été *«un témoin direct»* et que les Américains seront *«parfaitement capables d'expliquer le déroulement des faits»* lors de leur audition, prévue à partir de jeudi.